



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-et-Marne



## Affectation dans un des départements ou collectivités d'outre-mer y compris Mayotte Rentrée scolaire 2018

**Liste des critères retenus dans l'Académie de Créteil**  
(à joindre obligatoirement avec la confirmation de changement de département)  
(Cocher les cases correspondant aux pièces fournies)

Division des personnels  
enseignants

DPE1  
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par  
Janique Seifert

Téléphone  
01 64 41 26 23  
Fax  
01 64 41 27 42  
Courriel  
janique.seifert  
@ac-creteil.fr

Cité administrative  
20 quai Hippolyte Rossignol  
77010 Melun Cedex

Vous devez pouvoir justifier de :

- 2 critères de base
- ou 1 critère de base + 1 critère familial
- ou 1 critère de base + 2 critères matériels

NB : Les critères de base et les critères familiaux sont des critères moraux.

CRITERES	LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES
<b><u>CRITERES DE BASE</u></b>	
Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants sur le territoire considéré	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité, extrait de naissance de moins de 6 mois
Etudes effectuées sur le territoire par l'agent et/ou ses enfants	<input type="checkbox"/> Diplômes, certificat(s) de scolarité Les bénéficiaires doivent justifier de l'intégralité de la scolarité obligatoire en outre-mer
Résidence antérieure de l'agent sur le territoire considéré	<input type="checkbox"/> Pièce justificative précisant le lieu de résidence (bail, quittance de loyer, taxe d'habitation...)
<b><u>CRITERES FAMILIAUX</u></b>	
Résidence des père et mère ou à défaut des parents les plus proches sur le territoire considéré	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité des personnes concernées, titre de propriété, taxe foncière, taxe d'habitation, copie d'une facture justifiant le domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF...)
Sépulture en DOM du père ou de la mère	<input type="checkbox"/> Attestation établie par la mairie du DOM ou photocopie de la concession de moins de 6 mois
<b><u>CRITERES MATERIELS</u></b>	
Biens fonciers situés sur le territoire considéré dont l'agent est propriétaire	<input type="checkbox"/> Photocopie de la dernière taxe foncière
Comptes bancaires, d'épargne ou postaux dont l'agent est titulaire sur le territoire considéré	<input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne